

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 21 décembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**PEDD 001-1519/15/BC**

**■ Constitution d'une servitude de passage en tréfonds à titre onéreux nécessaire à l'installation d'une conduite d'adduction d'eau potable sur une parcelle de terrain située chemin de Mimet à Plan-de-Cuques, appartenant aux consorts Kools**

**DUF 15/14113/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite installer une conduite d'adduction d'eau potable de 300 mm sur la parcelle cadastrée sous le n° B 978 située chemin de Mimet jusqu'au réservoir de Mimet à Plan-de-Cuques.

Pour ce faire Marseille Provence Métropole a contacté les propriétaires et au terme des négociations entreprises par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, les Consorts Kools ont accepté de constituer une servitude de passage en tréfonds au profit de Marseille Provence Métropole moyennant une indemnité globale de 899 euros conformément à l'avis de France Domaine.

**Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-94/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;
- L'avis de France domaine n°201-17V23643 du 16 janvier 2014.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- La constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour l'installation d'une conduite d'adduction d'eau potable sur la parcelle B 978 permettra le raccordement de ce terrain au réservoir de Mimet.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé, par lequel les Consorts Kools s'engagent à constituer au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle B 978 située chemin de Mimet à Plan-de-Cuques nécessaire à l'installation d'une conduite d'adduction d'eau potable pour se raccorder au réservoir de Mimet à Plan-de-Cuques, moyennant une indemnité globale de 899 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget 2016 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2013/00057 – Sous Politique F170.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Equipements communautaires  
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Propreté Environnement Développement  
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER